Sujet: Dispositions « vague de chaleur »

De: "fo.ddfip24" <fo.ddfip24@dgfip.finances.gouv.fr>

Date: Wed, 25 Jul 2018 10:52:59 +0200

Pour: "POGGIOLI Gerard (24)" < gerard.poggioli@dgfip.finances.gouv.fr>

Copie à : David DESHAYES-SURCIN <david.deshayes-surcin@dgfip.finances.gouv.fr>

Monsieur le Directeur Départemental..

Les températures enregistrées ces derniers jours et annoncées cette semaine ont suscité beaucoup de questions autour des aménagements horaires envisageables.

La Direction locale a toute latitude pour aménager les horaires de travail des agents, en fonction des caractéristiques particulières des locaux dans lesquels ils sont affectés.

Aussi, nous vous demandons de diffuser, rapidement, à l'ensemble des chefs de service les mesures qu'ils sont susceptibles de prendre à savoir :

"Le positionnement et la durée des plages fixes et variables peuvent notamment être modifiés afin de faire débuter la journée de travail plus tôt sur la matinée

et permettre ainsi aux agents qui le souhaitent de quitter leur poste de manière anticipée l'après-midi.

Ces aménagements doivent toutefois respecter les obligations horaires réglementaires :

- · présence minimale de 2 heures le matin et 2 heures l'après-midi,
- · coupure méridienne comprise entre 45 minutes et 2heures 30

Leur mise en œuvre doit par ailleurs rester compatible avec les nécessités de service, notamment en ce qui concerne l'accueil du public."

Nous souhaitons que ce message soit également porté à la connaissance des agents sur l'intranet local et que les organisations syndicales soient mises en copie.

Bien cordialement. Pour Force Ouvrière Gaëtan LEJEUNE

--



